

DEPARTEMENT

Meurthe et Moselle

ARRONDISSEMENT

Lunéville

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES
EAUX
DE L'EURON MORTAGNE**

Date de la convocation : 08/11/2022

Membres en exercice : 11

Membres présents : 8

Membres votants : 8

NUMERO D'ORDRE :

DECIS2022-10

OBJET :

**ATTRIBUTION DU MARCHÉ PUBLIC DE
TRAVAUX « D'AMÉLIORATION DU
RESEAU DE DISTRIBUTION D'EAU
POTABLE SUR LA COMMUNE DE DAMAS
AUX BOIS »**

Vote :

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX, LE DIS-SEPT NOVEMBRE

Le bureau syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Nicolas GERARD, Président.

Étaient présents : GERARD Nicolas (Président), HUSSON Gérard (Vice-Président), COTTEL Vincent (Vice-Président), AUBRY Jacques, GRAVIER Michel, HERIAT Alain, MARQUIS Noël, PETIT Jean-Marie.

Excusés : GEOFFROY Patrice, LARIQUE Benoît

Assistait sans voix délibérative : M. AUBERT Sylvain (secrétaire du syndicat).

A été nommé secrétaire de séance : M. COTTEL Vincent.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique et notamment l'article R2123-1 ;

Vu la délibération du 01/08/2020 portant délégations du comité syndical au Bureau ;

Vu le Plan Pluriannuel d'Investissement 2021-2025 révisé par la délibération du comité syndical n°2022-32 adoptée le 24/09/2022 ;

Vu les crédits inscrits à l'opération d'investissement n° du budget principal 2022 ;

Vu le rapport d'analyse des offres établi après négociations par le maître d'œuvre ;

Le bureau syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou ayant donné pouvoir :

- **DECIDE** d'affermir la tranche optionnelle,

- **ATTRIBUE** le marché public de travaux « d'amélioration du réseau de distribution d'eau potable sur la commune de Damas aux Bois » à l'entreprise **BONINI** pour un montant de **618 538,92 € TTC** (515 449,10 € HT),

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer et à prendre toute mesure d'exécution de ce marché public.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits à Gerbéviller

Pour extrait conforme
Le Président,
Nicolas GERARD

**NICOLAS
GERARD**

Signature numérique
de NICOLAS GERARD
Date : 2022.11.18
12:16:45 +01'00'

Acte rendu exécutoire après transmission au
contrôle de légalité et publication sur le site
Internet eaux-euron-mortagne.fr

DEPARTEMENT

Meurthe et Moselle

ARRONDISSEMENT

Lunéville

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES
EAUX
DE L'EURON MORTAGNE**

Date de la convocation : 08/11/2022

Membres en exercice : 11

Membres présents : 8

Membres votants : 8

NUMERO D'ORDRE :

DECIS2022-11

OBJET :

**ATTRIBUTION DU MARCHÉ PUBLIC DE
TRAVAUX « D'AMÉLIORATION DU
RESEAU DE DISTRIBUTION D'EAU
POTABLE SUR LA COMMUNE DE DAMAS
AUX BOIS »**

Vote :

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au
contrôle de légalité et publication sur le site
Internet eaux-euron-mortagne.fr

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX, LE DIS-SEPT NOVEMBRE

Le bureau syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Nicolas GERARD, Président.

Étaient présents : GERARD Nicolas (Président), HUSSON Gérard (Vice-Président), COTTEL Vincent (Vice-Président), AUBRY Jacques, GRAVIER Michel, HERIAT Alain, MARQUIS Noël, PETIT Jean-Marie.

Excusés : GEOFFROY Patrice, LARIQUE Benoît

Assistait sans voix délibérative : M. AUBERT Sylvain (secrétaire du syndicat).

A été nommé secrétaire de séance : M. COTTEL Vincent.

Monsieur le Président rappelle que le comité syndical a décidé de devenir actionnaire de la société SPL-XDEMAT afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition comme XMARCHES, XACTES, XCONVOC ... A cette fin, le syndicat a acheté une action de la société, désigné son représentant au sein de l'Assemblée générale, approuvé les statuts de la société SPL-XDEMAT et le pacte d'actionnaires, signé une convention de prestations intégrées et versé chaque année, une cotisation à la société.

Cette convention arrivant à expiration, il convient pour continuer à bénéficier des outils de dématérialisation proposés par la société, de la renouveler en signant une nouvelle convention. Les tarifs de base de SPL-XDEMAT n'ont pas changé depuis sa création et de nouveaux outils sont chaque année, développés pour répondre aux besoins de ses collectivités actionnaires.

Après examen du projet de convention proposé pour une durée de 5 ans, Monsieur le Président propose aux membres du bureau de bien vouloir approuver la signature de cette convention avec la société SPL-XDEMAT.

Vu le Code général des collectivités territoriales en ses articles L.1524-1, L.1524-5 et L.1531-1,

Vu les statuts et le pacte d'actionnaires de la société SPL-XDEMAT,

Vu la délibération du 01/08/2020 portant délégations du comité syndical au Bureau ;

Vu le projet de convention de prestations intégrées,

Le bureau syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou ayant donné pouvoir :

- **DECIDE** d'approuver le renouvellement à compter du 31/12/2022, pour 5 années, de la convention de prestations intégrées entre la Collectivité et la société SPL-XDEMAT, afin de continuer à bénéficier des outils de dématérialisation mis par la société à la disposition de ses actionnaires,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention correspondante dont le projet figure en annexe

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits à Gerbéviller

**NICOLAS
GERARD**

Signature numérique
de NICOLAS GERARD
Date : 2022.11.18
12:17:22 +01'00'

Pour extrait conforme
Le Président,
Nicolas GERARD